
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE :

**ANANTHARUBAN VIMALANATHAN et
KAYATHIRI KAMALESWARAN ;**

(ci-après les « Bénéficiaires »)

C. :

BETAPLEX INC.;

(ci-après l' « Entrepreneur »)

ET :

**GARANTIE CONSTRUCTION
RÉSIDENTIELLE (GCR) ;**

(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S19-112501-NP

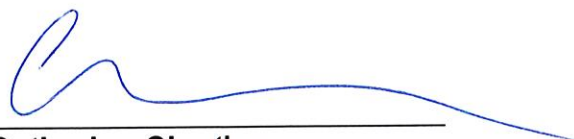
CONSTAT DE RÈGLEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial (« **le Centre** ») a été informé qu'un règlement est intervenu dans la présente instance.

Après vérification(s) sommaire(s), le Centre constate que le présent arbitrage est réglé.

Frais à suivre.

Montréal, le 2 mars 2020



Catherine Cloutier
Greffière-audicière